

Les enfants « Restavek » en Haïti, une nouvelle forme d'esclavage moderne

Écrit par : Diane BE Relu par : Myriam Allory



Suite à l'abolition officielle de l'esclavage, la société répugne encore à admettre qu'il puisse exister dans le monde des systèmes sournois et masqués d'esclavage d'hommes, de femmes et d'enfants. Pourtant aussi triste qu'il puisse paraître des millions de personnes sont encore sous le joug d'un esclavage moderne qui ne dit pas son nom. Dans la plupart des régions dans le monde et précisément en Haïti (qui fera l'objet de notre article), certaines pratiques en matière de servitude sont quasiment similaires à la conception de l'« esclave-objet » d'il y a des centaines d'années chez les plus vulnérables que sont les enfants.

Communément appelés « restavek », ces enfants sont prêtés par leurs parents à des familles qui les emploient comme domestiques de maison, chargés de tout faire sans rémunération aucune et vivant dans les pires conditions.

L'objectif de cet article consiste à enfin lever le voile sur cette forme masquée d'esclavage moderne que nous pourrions qualifier de pire forme de travail des enfants afin de dénoncer toutes ces pratiques d'exploitation de l'enfant, nuisibles à son développement et son épanouissement dans la société haïtienne.

Le phénomène des « restavek » en Haïti: Une solidarité qui vire à la servitude

Le terme « restavek » en créole qui signifie « reste avec » est un système d'une tradition haïtienne très ancienne et ancrée dans les moeurs, conçue pour aider les enfants des familles très pauvres. En de plus amples termes, des parents croupissant dans la misère, et vivant généralement en campagne décident de confier leurs enfants à des familles plus nanties dans le but de leur offrir un avenir meilleur en les scolarisant en échange de menus services.

Cependant, aujourd'hui, la réalité que masque ce troc d'enfants est totalement différente. Alors que les parents respectifs vivent dans l'illusion que leurs enfants sont scolarisés, bien entretenus et sujets à un avenir bien plus meilleur qu'en restant à la campagne, ils sont loin d'imaginer qu'ils ont en réalité échangé la sécurité de la vie de leurs enfants contre la vie d'un « restavek ».

Généralement, ces enfants « restavek », empêchés d'aller à l'école, sont employés à la maison comme des domestiques, surchargés de travail et victimes de violences physiques et verbales. Pour en avoir une image un peu plus claire, ces enfants sont en éveil depuis 4h ou 5h le matin, et se rendorment tard dans la nuit dans leur lieu de couchette qui se trouve généralement en dessous de la table de cuisine. Âgés de 5, 8 ou 10 ans, ils ont tout au long de la journée, balayé, nettoyé, ciré la maison; conduits les enfants du maître à l'école, cherché le bois, le charbon, l'eau; ils ont faits les courses, préparés des repas; Ils n'ont pas mangé à satiété, ont été fouettés, insultés et blessés dans leur orgueil propre tout au long de la journée.



Piégés, et n'ayant aucun moyen d'informer leurs parents, ils sont battus et rudoyés lorsqu'ils manifestent le désir de regagner leurs familles en campagne.

On compte à ce jour entre 150 000 à 500 000 enfants « restavek » dont la plupart sont des filles, particulièrement plus vulnérables aux abus sexuels et au viol.

Le phénomène des « restavek » en Haïti : une des pires formes de travail des enfants qui perdure malgré l'existence de lois nationales et internationales .

Il existe en Haïti une panoplie de dispositions légales, nationales et internationales contre l'exploitation et le travail des enfants. Cependant ces dispositions restent lettre morte eu égard au nombre croissant des enfants « restavek ».



En effet, Haïti a ratifié sans aucune réserve la convention relative aux droits de l'enfant qui prévoit dans plusieurs de ses dispositions, *l'interdiction de l'exploitation économique, de tout travail dangereux susceptible de nuire à l'éducation et au développement de l'enfant et le droit d'être protégé contre tout abus sexuel et contre la traite (Article 32, 34, 35).*

En outre, Haïti a ratifié le 19 juillet 2007, la Convention N°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, qui définit explicitement en son article 3 les pires formes de travail des enfants incluant toutes les formes d'esclavage dont *« la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire et les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant ».* Sans compter les lois nationales comme la constitution haïtienne de 1987 qui garantit l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les enfants et le code haïtien d'emploi qui réglemente les conditions de travail, l'âge minimum de travail pour les enfants et les sanctions en cas de violation des droits de l'enfant.



Agir pour les enfants « restavek » en Haïti et dans le monde

En Haïti on les appelle « restavek » mais on retrouve ce phénomène un peu partout dans le monde et particulièrement en Afrique où des milliers d'enfants se retrouvent en servitude chez des familles citadines.

Des parents croupissant sous le poids de la pauvreté et voulant assurer l'avenir de leurs enfants commettent l'erreur de les confier à des proches vivant dans de grandes villes dans l'espoir de les voir instruits et épanouis; Ils ne se doutent pas un seul instant de ce que subissent leurs enfants très loin en ville.



Comme souvent, ces enfants humiliés, ces enfants sans voix croupissent dans le cycle infernal de l'exploitation.

Loin de l'idée de changer ou de critiquer des traditions profondément ancrées et qui en quelque sorte ont eu des effets positifs par le passé, nous dénonçons aujourd'hui cette pratique qui vire à un esclavage moderne et à une traite des enfants. Malgré les efforts de l'État Haïtien et de plusieurs organisations internationales pour enrayer le phénomène des enfants « restavek », il reste encore beaucoup à accomplir.

Des mesures plus pragmatiques de sensibilisation et de sanction pourraient être les bienvenues.

Écrit par : Diane BE

<http://www.ilo.org/public/french/comp/child/download/pdf/esclavage.pdf>

http://www.unicef.org/french/protection/haiti_61518.html

<http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>

<http://www.rfi.fr/emission/20130923-haiti-le-travail-enfants-restavek>

<https://www.bu.edu/law/files/2015/08/frenchcurriculahaitian.pdf>

<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/314783/les-restaveks-plaie-ouverte-d-haiti>